

# Règlement du jeu-concours Automne 2025 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 10/09 au 10/010/2025 -

---

## **Article 1 : Association Organisatrice**

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts emails optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts emails optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

## **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/automne-2025>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/automne-2025>, entre le mercredi 10 septembre à 14h00 et le vendredi 10 octobre à minuit.

#### **Validité de participation**

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1<sup>er</sup> lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

### **Article 4 : Critères d'exclusion**

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

### **Article 5 : Présentation des lots**

Le tirage au sort offre 7 lots.

#### **LOT N°1 : Week-end dans les vignes dans les Vallées du Lot et de la Truyère (Aveyron)**

Surplombant la vallée du Lot, entre rivières et coteaux ensoleillés, vivez une escapade où paysages grandioses et rencontres authentiques se mêlent. Votre hôte ? Un vigneron passionné, qui vous

accueillera dans son hébergement de charme au cœur du domaine viticole de la Méjanassère, pour une immersion unique entre vieilles pierres, dégustations et art de vivre.

Profitez d'un point de vue exceptionnel sur les barrages des Gorges de la Truyère, laissez-vous surprendre par la créativité contemporaine au Don du Fel, véritable site européen de référence pour la céramique, et flânez dans les ruelles de Conques et Estaing, deux villages classés parmi *Les Plus Beaux Villages de France*.

Paysages, vins, patrimoine et rencontres... tout est réuni pour un week-end inoubliable.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées pour 2 personnes au Domaine de Mejanassere dans le Gîte du pommier d'une valeur de 250€

- 1 repas pour 2 personnes à l'Auberge du Fel d'une valeur maximale de 36€/personne (hors vins, boissons et extra)

Valeur totale du Lot : 322 Euros

Période de validité : du 1/10/2025 au 31/09/2026 hors vacances scolaires et jours fériés.

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation). Demande de réservation à effectuer auprès de Noémie Firtion par mail à [noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr](mailto:noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr) ou au 07 88 43 74 58 .*

## **LOT N°2 : Parenthèse bien-être de 2 nuits entre Cévennes et Provence (Gard)**

Imaginez-vous au cœur des Cévennes, entre oliviers et senteurs de lavande, dans un hôtel de charme où la pierre ancienne rencontre l'élégance provençale. Retrouvez-vous dans un décor naturel à couper le souffle pour une parenthèse bien-être bien méritée.

Inclu dans ce séjour :

- 2 nuitées pour 2 personnes dans l'hôtel 4 étoiles "Domaine du Mas du Terme" : <https://www.masduterme.com/>

- 1 séance de massage par personne au sein de l'hôtel

Valeur totale du séjour : 380€

Période de validité : Valide 1 an à partir du tirage au sort

*Pour bénéficier du lot, merci de communiquer vos disponibilités à l'adresse suivante :*

*[reservation@tourismegard.com](mailto:reservation@tourismegard.com). Séjour exclusivement sur réservation, ne comprend pas les dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilités*

## **LOT N°3 : Food Tour à Auch (Gers)**

A moins d'1h de Toulouse, vivez un voyage culinaire en plein cœur de la capitale de la Gascogne. Le gersois est épicurien, et ici le savoir-vivre est intimement lié aux arts de la table et aux produits du terroir. Entre foodtour dans le centre-historique de la ville d'Auch et dîner gastronomique, ce sont vos papilles qui vont se régaler !

Ce qui vous attend :

Commencez par l'incontournable cathédrale Sainte-Marie. A l'intérieur, les 18 verrières d'Arnaut de Moles, les 113 stalles sculptées et le grand orgue constituent les chefs-d'œuvres de l'édifice.

Poursuivez en direction de l'escalier monumental ; l'occasion de se dégourdir les jambes et pour les plus ambitieux, pourquoi pas tester votre cardio sur un ou deux allers-retours ! Arpentez les ruelles médiévales, poussez la porte de la maison Henri IV...

Vous aurez bien un petit creux ? C'est parfait, vous êtes devant le Comptoir de Tistou. En guise de mise en bouche, Marie vous attend autour d'un assortiment de produits de la Maison Ramajo (producteur de canards et oies).

Pour le déjeuner, installez-vous à l'une des tables de Bona Vida. Pauline et Dimitri vous accueillent dans leur boucherie et vous proposent, à la carte, des produits exclusivement issus des producteurs d'Occitanie.

Poursuivez par une visite libre du musée des Amériques – Auch. Cette merveille renferme bien des trésors, comme la seconde collection d'art précolombien de France, après celle du musée du quai-Branly.

Remontez par la rue Dessoles, et poussez la porte de la Cave Gourmande. Sandrine vous partage sa passion des spiritueux et vous initie à la dégustation des meilleurs vins ou Armagnacs. Pour sublimer le moment, elle agrémentera de quelques grignotages ou tartinable de légumes selon votre envie.

Le soir, le dîner gastronomique vous est servi à la Grande Salle, haut lieu de la gastronomie gersoise. Laissez-vous séduire par l'élégance et le raffinement de la cuisine concoctée par les frères Casassus, et par l'atmosphère intimiste et délicate qui y règne.

En bref, une parenthèse citadine pour les gourmets et les inconditionnels de terroirs ; qui saura ravir tant vos pupilles que vos papilles.

Hébergement :

L'Hôtel de France, dans le centre historique d'Auch est votre point de chute pour la nuit. Ancien Relais des Postes du XVIIIe siècle, ses murs sont chargés d'histoire. André DAGUIN a donné ses lettres de noblesse à cette maison maintenant reconnue des gastronomes.

Aujourd'hui 3 frères ont pris le relais et se mettent à votre service avec élégance et raffinement, tout en modernité !

- le chef cuisinier, Vincent,
- le pâtissier, Fabien,
- le Maître d'hôtel, Bruno, récemment titré MOF au service des arts de la table.

Le prix comprend :

- 1 nuit en chambre tradition à l'Hôtel de France \*\*\* avec petit-déjeuner,
- la dégustation (vin, Floc de Gascogne ou Armagnac) à la Cave Gourmande,
- la dégustation (Foie gras de canard entier mi-cuit du Gers) au Comptoir de Tistou,
- le déjeuner chez Bona Vida (formule entrée/plat ou grillade/café),
- e menu gastronomique 'Tot ço » à la Grande Salle, hors boissons pour le dîner,
- la taxe de séjour,
- l'entrée au musée des Amériques – Auch,
- l'entrée au chœur sculpté de la cathédrale Sainte-Marie d'Auch,

Le prix ne comprend pas :

- le transport,
- les suppléments hors formules indiquées,
- les frais de dossier
- l'assurance annulation (facultatif).

Valeur totale : 386 € pour 2 personnes

Période de validité : du 1er avril au 31 octobre - du jeudi au samedi, selon les disponibilités

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - [contact@gers-tourisme.fr](mailto:contact@gers-tourisme.fr)*

#### **LOT N°4 : Escapade aventure et patrimoine en Pays de Gourdon (Lot)**

Du repos à L'Enclos, aux frissons du Bois des Elfes, en passant par les trésors du passé et des profondeurs : le Pays de Gourdon vous ouvre ses portes pour un séjour riche en émotions entre Lot & Dordogne !

Ce séjour comprend :

- 1 nuitée pour 2 personnes en chambre d'hôtes avec Petit-déjeuner à l'Enclos à Cazals, <https://www.lenclos46.fr/>
- 2 entrées au musée du Patrimoine agricole et automobile à Salviac , <https://www.musee-agricole-salviac.com/>
- 2 entrées grottes de Cougnac , <https://www.grottesdecougnac.com/>
- 2 entrées au parc aventure le Bois des Elfes, <https://www.lebois-deselfes.fr/activites-de-plein-air/accrobranche>

Valeur totale du Lot : 163 euros

Période de validité : d'avril à octobre 2026 (hors Juillet -Août)

*Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation). Pour bénéficier de votre lot merci de contacter Aude Leconte à Lot Tourisme par mail à [aude.leconte@tourisme-lot.com](mailto:aude.leconte@tourisme-lot.com) ou au 06 83 07 55 29.*

#### **LOT N°5 : Séjour familial au coeur de la vallée du Lot (Lozère)**

Profitez d'une semaine dans le village vacances de Chanac, au cœur de la Vallée du Lot. Passez un séjour dans un cadre naturel préservé propice à la détente et à l'exploration. L'hébergement se situe dans le village de Chanac, à proximité de Mende et des Gorges du Tarn...

Le séjour comprend :

- Séjour de 7 nuits dans un logement 4/5 personnes

Valeur du lot : 299 à 399 € selon la période réservée

Validité du 30/10/2025 au 30/06/2026 (hors vacances scolaires et week end de Pentecôte)

*Exclusivement sur réservation (hors vacances scolaires et week end de Pentecôte), hors dépenses personnelles, repas et consommations, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET [c.millet@lozere-tourisme.com](mailto:c.millet@lozere-tourisme.com)*

## **LOT N°6 : Week-end à la campagne : apéro et bain nordique en amoureux (Tarn)**

UN SÉJOUR POUR :

- Se prélasser à deux dans une eau à 40°C en admirant la vue
- Prendre l'apéro sur la terrasse sur pilotis
- Explorer les bastides et villages du Tarn
- Se balader dans la campagne et profiter du calme


ON AIME :

Cette maisonnette à l'esprit cottage, nichée dans la campagne tarnaise. Sa vue imprenable sur la vallée et sa décoration cosy pour un week-end détente en amoureux.


DESCRIPTIF :


À 20 minutes d'Albi, Gaillac et Lautrec, Isabelle vous accueille dans une jolie maisonnette en pierres sur sa propriété. Profitez de l'atmosphère cosy et de la vue imprenable sur les côteaux durant un week-end à deux. Au petit matin, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir lièvres et chevreuils tout en dégustant votre café bien chaud.

CE BON WEEK-END INCLUT :

 La nuit en maisonnette (séjour 2 jours / 1 nuit pour 2 personnes en chambre double)

 Le petit-déjeuner

 L'apéritif

 L'accès au bain nordique privatif

C'est l'heure de l'apéro : célébrez ces moments privilégiés à deux avant de vous offrir une pause détente dans le bain nordique privatif. À la nuit tombée, votre nid douillet vous attend dans la maisonnette entièrement équipée : lit queen size, salle d'eau ouverte avec douche et vasque, cuisine avec four et micro-onde, connexion wifi.

Le lendemain matin, tout est fourni pour vous préparer un bon petit-déjeuner : café, thé, tisanes, oranges, œufs frais du poulailler et confiture maison.

Envie de découvrir le Tarn à travers de belles randonnées ? Rendez-vous à Lautrec pour une vue à 360° sur l'un des Plus Beaux Villages de France, terre du pastel et de l'ail rose. Vous pouvez également louer des vélos à proximité de l'hébergement et longer la voie verte reliant Albi à Castres.

Ne manquez pas les villes et villages de la Toscane Occitane : Gaillac et son vignoble, Graulhet et ses métiers du cuir, Lisle sur Tarn, sa place des arcades et son marché convivial du dimanche matin. Ou encore Giroussens et son Centre Céramique, sans oublier les Jardins des Martels.

Détails pratiques :

Horaire d'arrivée : à partir de 15h

Horaire de départ : jusqu'à 12h

VALEUR DU LOT : 150 EUROS

Lot valable 1 an, séjour possible hors juillet/août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement).

Infos et réservation auprès de Tarn Attractivité : 05 63 77 32 30 ou par email à l'adresse [reservation@tourisme-tarn.com](mailto:reservation@tourisme-tarn.com)

## LOT N°7 : Week-end spa & balnéo au cœur du Quercy (Tarn-et-Garonne)

Les attraits du séjour

- Espace balnéo (jacuzzi, sauna, piscine, hamam...) et 2 spa (piscine, massages...) dont le tout nouveau Spa L'Orée des Bois
- 2 restaurants gastronomiques, 1 brunch d'exception
- Lauzerte classé parmi les Plus Beaux Villages de France
- Au cœur du Quercy en pleine campagne

Imaginez... Le soleil se lève doucement sur le village médiéval de Lauzerte. Depuis la terrasse du Belvédère, la campagne s'éveille dans un silence apaisant. Vous déployez les rideaux de votre chambre, ce cocon raffiné où chaque détail respire le confort et la sérénité.

Un peu plus tard, doucement, vous prenez le temps. Pas de précipitation. Le brunch vous attend, généreux et gourmand, servi jusqu'à 12h30. Vous goûtez, savourez, contemplez... Ici, chaque bouchée a le goût du bonheur simple.

Puis vient le moment de vous abandonner au bien-être avec le kit spa personnalisé, l'espace balnéothérapie extérieur (sauna, jacuzzi, piscine...), et surtout le tout nouveau spa de l'Orée du bois.

Au spa de l'Orée du Bois, vous choisissez votre parcours (2h), comme on écrit une parenthèse rien qu'à soi : relaxation profonde, regain d'énergie ou lâcher-prise absolu. Dans cet espace intime — jamais plus de seize personnes à la fois — l'air est doux, l'eau apaise, et le temps semble suspendu.

LE SEJOUR COMPREND :

- 1 nuit en chambre classique
- 1 brunch
- 1 kit spa
- Accès à l'espace balnéothérapie
- 2h au spa l'Orée du bois

Le lot ne comprend pas :

- La taxe de séjour à régler sur place
- Repas et les options proposées sur place

## AUX ENVIRONS A VISITER

- Lauzerte
- Roquecor
- Castelsagrat

VALEUR DU LOT : 320 € pour 2 personnes

VALIDITE : jusqu'au 31 décembre 2026

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com*

### **Article 6 : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard **le lundi 13 octobre 2025** au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

### **Article 7 : Remise des lots**

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO **entre le 13 et le 15 octobre 2025** par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

### **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : [rgpd@crtoccitanie.fr](mailto:rgpd@crtoccitanie.fr)

#### Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.

- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

#### Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 13 janvier 2025 et seront ensuite détruites.

#### **Article 9 : Obtention du présent règlement**

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### **Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage

au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

### **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

### **Article 12 : Litige & Réclamation**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le mercredi 22 octobre 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

**Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement**

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/automne-2025> en cliquant sur le lien « Règlement » situé en bas de page du jeu.

*TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.*